Lundi 17 juin, **Lucien Fontaine**, maire-adjoint en charge de la Jeunesse, a signé au nom de la **Ville d'Amiens** une **convention** avec l'**association SATED Picardie** (Soutenir l'**Autisme** et les **Troubles Envahissants** du **Développement**) visant à garantir l'accès aux **centres de loisirs** aux **enfants** atteints de **troubles autistiques** (dont les familles sont membres de l'association) afin d'y acquérir autonomie et socialisation.

Par cette convention, l'association s'engage à faire le lien entre la famille et l'équipe d'animation avant l'inscription de l'enfant ; à mettre en place une réunion permettant de définir l'accueil individualisé de l'enfant ; à proposer, pour l'encadrement de l'enfant, un animateur ayant une sensibilisation au problème du handicap ; à participer avec la famille et l'équipe d'animation à un bilan de l'inclusion de l'enfant dans la structure. La Ville d'Amiens s'engage pour sa part à dédier un animateur formé au sein de l'équipe d'animation du centre de loisirs et à le rémunérer. Celui-ci devra participer aux réunions de préparation et de bilan de la structure.

Cette signature entre dans le cadre des objectifs du Projet Educatif Global de la Ville d'Amiens, qui

prévoit
notamment
de
favoriser l’accessibilité aux centres de loisirs des enfants présentant un handicap.